



SYNDICAT NATIONAL DES MÉDECINS  
SCOLAIRES ET UNIVERSITAIRES

# BULLETIN D'INFORMATIONS

TRIMESTRIEL

Mars 2009

N° 64

**É**DITO

## Quel avenir ?

### sommaire

|                                      |      |
|--------------------------------------|------|
| <b>Nos dossiers</b>                  |      |
| •Audience au ministère               | p.2  |
| <b>Carrière</b>                      |      |
| •CAPN du 13 janvier 2009             | p.3  |
| <b>Métier</b>                        |      |
| •Journée de l'AFPSSU                 | p.4  |
| •Le GNIES au salon de l'éducation    | p.7  |
| •S'informer sur internet             | p.8  |
| <b>Vos droits</b>                    |      |
| •Retraite : rachat d'années d'études | p.9  |
| •Dans le prochain bulletin           | p.9  |
| •Droits des non titulaires           | p.11 |
| <b>Vie syndicale</b>                 |      |
| •Activité syndicale                  | p.13 |
| •CAPN du 24 mars 2009                | p.13 |
| •Mémento                             | p.13 |
| •Bulletin d'adhésion                 | p.14 |

Le Comité pour la réforme des collectivités locales, composé de 11 membres dont 4 élus, était chargé de proposer des mesures pour « simplifier les structures des collectivités locales, clarifier la répartition de leurs compétences et permettre une meilleure allocation de leurs moyens financiers ». Edouard Balladur a remis le 5 mars 2009 son rapport au président de la République. La première partie du rapport traite de l'organisation territoriale de notre pays qui nécessiterait de profondes réformes selon le Comité. La seconde partie s'intitule « *L'ambition d'une démocratie locale renforcée et efficace* ». Elle débouche sur vingt propositions, dont une nous concerne plus particulièrement. C'est la proposition n° 13 : « *Prévoir, à l'occasion de la révision générale des politiques publiques, de tirer toutes les conséquences des lois de décentralisation, de telle sorte que les services ou parties de services déconcentrés de l'Etat qui interviennent dans les champs de compétences des collectivités locales soient supprimés* ». Le Comité estime qu'en matière d'action sociale, le « *redécoupage ne sera complet que si l'Etat transfère aux départements de nouvelles compétences (handicap, médecine scolaire, enfance en difficulté prise en charge par la protection judiciaire de la jeunesse, agrément et contrôle des centres de vacances) pour compléter leur bloc actuel de compétences...* ». Cette proposition a été approuvée par tous les membres du Comité, Mrs Mauroy et Vallini (les deux représentants socialistes de la commission) allant même plus loin, puisqu'ils veulent également transférer aux départements les gestionnaires.

Nicolas Sarkozy a souhaité, lors de la remise du rapport, qu'un projet de loi sur le sujet soit déposé devant le parlement à l'automne : « *Je demande au Premier ministre, en lien étroit avec le parlement, de procéder d'ici l'été à l'élaboration d'un texte reprenant vos propositions* ».

Nous ne savons pas encore ce qui va être retenu des propositions du rapport pour élaborer ce projet de loi. S'il est vrai que nous sommes dans une situation difficile actuellement, le transfert de notre service aux départements serait-il un progrès ? A mon sens, cela nuirait à notre appartenance à l'équipe éducative. D'autre part, nous ne serions pas assurés de continuer à travailler auprès des élèves, puisqu'aucune loi n'empêchera une collectivité, quelle qu'elle soit, de confier aux médecins généralistes, que nous sommes pour la plupart, la gestion de l'allocation personnalisée d'autonomie des personnes âgées, par exemple.

Le SNMSU fait partie d'un groupe de travail de notre fédération, l'UNSA Education, sur la décentralisation. Ce groupe essaie de réfléchir à l'action syndicale qui peut être menée dans ce contexte et quelles exigences fortes nous devons avoir concernant le rôle de l'Etat. Le SNMSU doit connaître l'opinion de ses adhérents pour élaborer une stratégie face au démantèlement de la mission de promotion de la santé en faveur des élèves. C'est pourquoi je vous invite à y réfléchir et à nous envoyer vos réflexions sur le sujet, par courriel de préférence (snmsu@unsa-education.org).

Fabienne RANCINAN  
Le 14 mars 2009